

2.2 Une évaluation de la mise en oeuvre du mécanisme des groupes spéciaux

Même s'il est vrai que le succès d'un tel mécanisme ne se compte pas dans le nombre de disputes mais dans le nombre d'enquêtes et de décisions à caractère protectionniste qu'il prévient, il n'en demeure pas moins que depuis sa mise en oeuvre en 1989, le mécanisme des groupes d'examen binationaux ne s'est pas révélé à la hauteur des attentes. Si ce mécanisme s'est révélé bénéfique si on considère entre autres que des droits initialement imposés par les autorités américaines ont dû être remboursés après examen par un groupe spécial, notamment dans le cas du porc²¹, le harcèlement des exportations canadiennes par leurs concurrents du sud de la frontière continue quant à lui de plus belle. Depuis l'entrée en vigueur de l'ALE, 6 enquêtes relatives à des droits compensateurs ont été conduites par les autorités américaines²². La moitié d'entre elles, impliquant le magnésium, le porc et le bois d'oeuvre, se sont soldées par l'imposition de droits. Celles-ci impliquent aussi un large volume commercial. Le gouvernement canadien a jugé bon dans ces trois cas d'exiger la mise sur pied d'un groupe spécial.²³

Dans le cas du différend sur le porc, les droits compensateurs imposés par les autorités américaines ont dû être remboursés après qu'un groupe spécial détermine à la suite de deux renvois à la Commission américaine du commerce international que cette dernière n'avait pu établir la menace d'un préjudice à l'industrie américaine. En désaccord avec ces conclusions et soumis à des pressions politiques, le gouvernement américain avait exigé la formation d'un comité de contestation extraordinaire. Celui-ci devait entériner les conclusions du groupe spécial et rejeter le recours soulignant que les allégations du gouvernement américain à l'effet que le groupe spécial n'avait pas appliqué correctement la loi américaine ne rencontraient pas les conditions pour un recours à la procédure de contestation extraordinaire.²⁴

²¹ On trouvera une évaluation (essentiellement favorable) du fonctionnement du mécanisme des groupes spéciaux dans Boddez et Trebilcock, Unfinished Business, pp. 69-161. Une vue critique du même mécanisme et de son fonctionnement est fournie par Scott Sinclair, "Trade Law", dans Duncan Cameron et Mel Watkins (éds), Canada Under Free Trade (Toronto: Lorimer, 1993), pp. 173-84.

²² Données en date de décembre 1993.

²³ Canada, U.S. Trade Remedy Law, pp. 30-3.

²⁴ Pour un résumé du contentieux sur le porc, voir Gary N. Horlick et F. Amanda DeBusk, "The Functioning of FTA Dispute Resolution Panels", dans Leonard Waverman (éd), Negotiating and Implementing a North American Free Trade Agreement (Vancouver/Toronto: The Fraser Institute/Centre for International Studies, 1992), pp. 15-21.